



HAL
open science

Licence Lettres, langues

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres, langues. 2017, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02027059

HAL Id: hceres-02027059

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027059v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres, langues

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'Homme et des sociétés

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Lettres, langues* (LE), portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et Langues et celle de Droit, Economie et Sciences Sociales, est proposée sur le site de l'Université de Tours. Quatre parcours y sont offerts : *Droit-Langues allemand*, *Droit-Langues anglais* ; *Droit-Langues espagnol* et *Droit-Langues italien*. Depuis 2012, elle permet d'obtenir deux diplômes en trois ans : une licence du domaine *Droit, économie, gestion* (où elle constitue l'une des neuf mentions proposées) et une licence du domaine *Arts, lettres et langues* (parmi les cinq mentions proposées). La licence *Lettres, langues* doit ainsi permettre à ses diplômés bi-disciplinaires de faire carrière, essentiellement après une poursuite d'études en master *Droit-Langues*, aussi bien à l'international que dans l'une des nombreuses spécialités en droit français ou, après complément de formation, en langues étrangères (traduction, enseignement notamment).

Analyse

Objectifs
<p>Cette licence a pour objectif de former les étudiants au droit français (public et privé), de préparer leur spécialisation en droit international et droit de l'union européenne et de développer leurs compétences en langues étrangères et leur connaissance des systèmes juridiques de leur aire linguistique pour former des juristes et des linguistes polyvalents. La formation met en avant une visée très professionnelle qui doit permettre aux étudiants une insertion immédiate par le biais des concours de la fonction publique, mais reconnaît que son caractère généraliste amène plutôt ses étudiants à une poursuite d'études en master en droit public ou privé (en France ou à l'étranger, grâce à leur compétences en langues), leur permettant d'envisager ensuite une carrière au sein des institutions européennes et des organisations internationales en tant que juristes-linguistes, rédacteurs ou administrateurs. L'affichage des objectifs de la formation est donc contradictoire sur ce point. Quelques rares poursuites d'études dans des masters en traduction juridique (à Poitiers) sont cependant évoquées.</p>
Organisation
<p>Le programme d'études comprend des enseignements fondamentaux de droit français et des enseignements propres à cette formation au sein de la Faculté de Droit, Economie et Sciences Sociales (FDESS) et des cours de langues étrangères à la Faculté de Lettres et Langues (FLL). Le programme comprend également des enseignements spécifiques en langue juridique et en traduction juridique, mais aussi des cours de droit national des pays étudiés et de droit international dispensés en langues étrangères.</p> <p>La formation s'articule autour de trois unités d'enseignement (UE) par semestre (1 UE outils de communication et méthodologie, 1 UE Droit et 1 UE langue au semestre 1 (S1) ; 1 UE outils de communication et méthodologie, 1 UE de Projet de Valorisation Personnelle et 1 UE langue au S2 ; 1 UE outils de communication, 1 UE Droit et 1 UE langue au S3, S4, S5 et S6). Dès la première année, des « parcours additionnels » (Politique et Relations Internationales, Italien et</p>

Allemand : 6h de cours additionnels) sont également offerts aux étudiants qui le souhaitent et les unités d'enseignement d'ouverture (UEO) sont obligatoires du S2 au S6 (Professionnalisation, préparation de certifications de type CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) ou C2i (certificat informatique et internet), LV2 ou renforcement de LV1, par exemple).

Les deux blocs disciplinaires (droit et langues) proposent des volumes horaires et des coefficients équilibrés. Les cours de langues sont mutualisés avec l'offre de formation des mentions *Langues étrangères appliquées* (LEA) et *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) de la Faculté des Lettres et Langues et ceux de droit avec la mention *Droit* de la Faculté Droit, Economie et Sciences Sociales. Le volume horaire des quatre parcours langues de la mention oscille entre 1522h pour la combinaison espagnol-anglais et 1474h pour anglais-italien. La grande majorité des enseignements de langues sont dispensés en travaux dirigés (TD) alors que la plupart des enseignements de droit le sont en cours magistraux (CM).

Positionnement dans l'environnement

L'Université de Tours met en avant une double licence Lettres-Langues, pionnière au niveau national (elle a été lancée en 2001) et unique dans l'offre régionale, dont l'attractivité est démontrée par des effectifs en constante croissance. Le dossier souligne ainsi qu'au niveau national peu d'universités proposent cette double diplomation (Amiens, Grenoble, Nantes, Valenciennes, Versailles). L'offre de formation en langues étrangères est cependant restreinte par rapport à ce qui est proposé dans des licences semblables au niveau national (le chinois et l'arabe sont notamment absents à Tours).

Une campagne de communication sur l'ensemble du territoire de la Région Centre Val de Loire à destination des élèves du secondaire a été organisée la dernière année. Il convient de souligner que la visibilité de cette licence serait plus aisée si elle s'appelait « Droit-Langues », de façon à ce que son intitulé corresponde à son contenu, plutôt que « Lettres, Langues », une désignation qui prête à confusion.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée d'un professeur des universités (PR en droit), de 18 maîtres de conférence (3 MCF en droit, 12 en anglais, 2 en espagnol, 1 en allemand), 3 enseignants de statut second degré (1 en anglais, 2 en espagnol), 6 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), 5 doctorants contractuels et 8 lecteurs épaulés par 4 intervenants professionnels et différents vacataires (8 enseignants en CDD, 3 étudiants en 3^{ème} cycle et 1 chargé de cours). Le dossier souligne que, en raison de la forte augmentation des effectifs depuis 2012, il conviendrait de renforcer l'équipe pédagogique, notamment pour les enseignements de spécialité en langue, afin d'améliorer le taux d'encadrement des étudiants. Le nombre d'intervenants professionnels extérieurs est faible puisque nous ne retrouvons que 2 professionnels libéraux qui assurent 48h de cours en droit, les 2 autres intervenants recensés comme professionnels étant des titulaires de la fonction publique d'État assurant 102h de « compétences numériques ».

Le pilotage de la formation est assuré par 2 responsables par domaine (un pour la composante de Droit et un autre pour la composante de Langues) et 1 responsable d'année par domaine et pour chaque année d'études. L'équipe pédagogique se réunit au moins trois fois par an en conseil plénier, et les responsables des études et les directeurs se réunissent plusieurs fois par mois. Le dossier fait état d'une amélioration de la coordination interne de l'équipe et souligne que l'interaction entre les délégués étudiants et les responsables d'année a été accrue au fil du temps, sans fournir d'éléments permettant d'apprécier ces affirmations.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Sur la période 2012-2015, les effectifs de la formation sont en augmentation constante (de l'ordre de 54 % pour l'ensemble de la licence) pour atteindre 420 étudiants en 2015-2016. Le dossier indique un déséquilibre entre les inscrits en anglais (291) ou en espagnol (101) par rapport à l'italien (8) et l'allemand (20). Le taux d'abandon -lié à la hausse des effectifs, selon le dossier- a légèrement augmenté sur la période pour se situer aux alentours de 33 % et devenir préoccupant. Le taux d'échec a en revanche diminué, notamment en première année de licence (L1) (où il passe de 44,3 % à 41 %), et se situe aux alentours de 25 % en deuxième année (L2) et de 10 % en troisième année (L3).

Aucune enquête sur l'insertion professionnelle en cours ou en fin de licence n'a été réalisée. Les informations sur les poursuites d'études en master ne s'appuient sur aucune donnée chiffrée, mais des retours informels d'étudiants semblent indiquer un pourcentage élevé de poursuites d'études en master en droit public ou privé, notamment à l'Université de Tours.

Place de la recherche

Les enseignants-chercheurs de la formation sont rattachés à différentes équipes de recherche en droit (trois laboratoires sont cités : GERCIE (Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Coopération Internationale et Européenne) ; LERAP (Laboratoire d'Etude et de Recherche sur l'Action Publique), droit administratif ; CRDP (Centre de Recherche en Droit Privé), droit privé) et en lettres et langues (trois laboratoires également : ICD (Interactions Culturelles et Discursives) ; LLL (Laboratoire Ligérien de Linguistique) ; CESR (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance)). La place réservée à la recherche dans la formation est plutôt faible dans la mesure où elle n'est présente que dans des enseignements

thématiques associés au domaine de recherche des enseignants-chercheurs. Les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation incitent néanmoins les étudiants à assister aux manifestations scientifiques qu'ils organisent (colloques et journées d'études).

Des travaux de recherche dans le domaine de la traduction, de la documentation et du droit sont évoqués dans le cadre de certains cours, notamment en espagnol (thème/version).

Place de la professionnalisation

La vocation généraliste de la licence est évoquée pour justifier son absence d'adossement à des milieux socio-professionnels. Il est cependant fait mention de partenariats avec les associations Europe Val de Loire et la Maison de l'Europe (sans donner toutefois de précisions quant à leur nature et leur intérêt pour les étudiants de la formation) et du « Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion » (MOBIL), comportant un enseignement en TD aux S2 et S6 et un travail en autonomie en lien avec le monde professionnel, comme un moyen de découvrir le monde professionnel. Des conférences et autres manifestations organisées par des associations locales et les activités secondaires ou principales exercées par certains enseignants (avocats, juristes, chefs d'entreprise) sont également citées comme un moyen de faire bénéficier les étudiants d'une vision plus directe du monde professionnel, mais cela ne saurait compenser le très faible nombre d'intervenants professionnels extérieurs.

Place des projets et des stages

La formation ne propose aucun stage obligatoire ni aucun projet professionnalisant en dehors d'un dispositif centralisé, le MOBIL. Cette formation est intégrée dans toutes les maquettes à partir du deuxième semestre sous la forme d'une UE obligatoire (« Projet de Valorisation Personnelle ») pour la délivrance du diplôme de licence. Un stage obligatoire ou facultatif est cependant envisagé pour le prochain contrat d'établissement.

Place de l'international

La mobilité étudiante n'est pas obligatoire, mais elle possible en L3 dans le cadre des partenariats internationaux des deux facultés porteuses du diplôme. Elle ne concerne qu'un faible nombre d'étudiants mais progresse (de 10 en 2011-2012 à 28 en 2015-2016).

Le réseau de partenariats et de conventions internationales est vaste, mais le dossier souligne que les conventions spécifiques doivent être développées afin de cibler davantage les programmes d'études proposés par les universités partenaires et améliorer ainsi l'adéquation avec le programme d'études de la licence *Lettres, langues*.

Le Service des Relations Internationales (SRI) de l'Université et les responsables d'année et des échanges internationaux informent les étudiants sur les différentes possibilités de mobilité internationale au cours de réunions organisées par la formation ou d'entretiens individuels. Les crédits ECTS obtenus lors de la mobilité sont adaptés à la notation française par les responsables d'échange ou pédagogiques et intégrés directement dans le relevé de notes.

Les langues utilisées pour l'enseignement ne sont pas précisées, mais 5,8 % des étudiants -un taux plutôt faible- sont étrangers. La mobilité enseignante sortante fait l'objet de demandes régulières (toutefois le dossier ne précise pas leur nombre et si elles aboutissent) et deux à trois visites annuelles de collègues étrangers sont citées au titre de la mobilité enseignante entrante.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La grande majorité des étudiants de L1 (96 % en 2015-2016) sont titulaires d'un bac ES (39,1 %), L (31,4 %) ou S (25,6 %) et 68 % des étudiants sont issus de la région Centre. Nous constatons une forte féminisation (83 %), un taux de boursiers important (42 %) et un faible taux d'étudiants étrangers (5,8 %) et de salariés (1,4 %).

Aucun dispositif de remise à niveau formalisé n'est mentionné en dehors d'un tutorat supervisé par un enseignant en espagnol. Deux UE de méthodologie sont cependant proposées au S1 et au S2 et un cours commun à toute l'UFR Lettres et Langues, « Aide à la réussite », est également mentionné. Un dispositif d'aide proposé par l'UFR Lettres et Langues aux étudiants les plus en difficulté est évoqué, il prend la forme d'un soutien pédagogique (en langue notamment) individualisé ou par petits groupes (entre deux et cinq maximum), mais aucune précision n'est apportée quant à son volume horaire ou ses modalités précises.

Les réorientations vers d'autres formations -*Droit, LLCER* ou *LEA*- sont possibles à la fin du S1 et, sous conditions (non précisées), du S3. Des orientations vers des licences professionnelles sont également mentionnées. Aucune validation d'Acquis Pédagogiques d'étudiants de sections Brevet de Technicien Supérieur, Institut Universitaires de Technologie ou Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles n'est évoquée.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont dispensés intégralement en présentiel, la très grande majorité des enseignements de langues (sauf certains cours d'anglais en raisons des effectifs) en TD et ceux de droit majoritairement en CM adossés à des TD d'application. L'assiduité aux TD et travaux pratiques (TP) est obligatoire pour les étudiants relevant du régime général. Des dispositifs d'aménagement d'études -Régime Spécial d'Etudes- sont néanmoins prévus pour les étudiants ayant des contraintes et des besoins particuliers (notamment les étudiants inscrits en double cursus mais aussi salariés, handicapés, sportifs de haut niveau...). Il s'agit notamment de dispenses d'assiduité, de temps supplémentaire, d'aide à la prise de notes et d'équipement spécifique pour les épreuves d'examen.</p> <p>En droit de nombreux cours magistraux sont mutualisés avec la licence <i>Droit</i>.</p> <p>Un cours obligatoire de compétences numériques au S1 et au S3, une possibilité d'amélioration des compétences en langues en semi-autonomie au Centre de Ressources en Langues (CRL) et un emploi généralisé des TIC (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et de la plateforme CELENE dans le cadre des enseignements sont évoqués à la rubrique « numérique ». Rien de particulièrement innovant n'est à signaler à ce sujet.</p> <p>L'environnement numérique de travail (ENT) -avec des « rapports d'activité » concernant les supports mis en ligne- et le Centre de Ressources en Langues -qui permet de développer l'autonomie en dehors des cours- sont également mentionnés par le dossier.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est classique : contrôle continu (écrit ou oral) pour la quasi totalité des TD et CM et examen terminal pour quelques CM. Deux sessions d'examens sont prévues : à la fin de chaque semestre pour la première et en juin pour la seconde.</p> <p>Les jurys sont organisés par année d'études et se réunissent à la fin de chaque semestre pour se prononcer sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (des règles de compensation sont prévues). Ils sont composés de membres de l'équipe pédagogique -trois titulaires et trois suppléants, dont au moins deux enseignants-chercheurs (EC)- et présidés par les responsables d'année en L1 et L2. Pour la L3, le responsable de la mention licence et directeur de la filière préside le jury.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'information donnée aux étudiants sur leurs résultats est traditionnelle (correction de copies, tableaux d'affichages, courrier pour les relevés de notes...) et, hormis un supplément au diplôme qui permet de détailler l'ensemble des connaissances et des compétences acquises par l'étudiant (langues étudiées, nombre de crédits ECTS, détail des enseignements par semestre et mention des stages et des certifications de l'étudiant), aucun dispositif particulier n'est cité.</p>
Suivi des diplômés
<p>Les seuls chiffres disponibles concernent les poursuites d'études au niveau master (sans préciser les mentions, même s'il est indiqué que sur les trois dernières années environ 50 % des étudiants se sont inscrits dans le master <i>Droit-Langues</i> adossé à la licence) au sein de l'Université de Tours et sont fournis par l'observatoire de la vie étudiante (OVE).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place en 2014-2015 : parmi les 10 membres permanents annoncés (seuls 7 sont cités : 5 enseignants -le responsable de la double licence, les responsables des trois années du diplôme et le responsable du master <i>Droit-Langues</i>-, 1 responsable étudiant -master <i>Droit-Langues</i>-, 1 représentant du monde de l'orientation) ne figure aucun représentant étudiant de la licence. Des membres extérieurs à l'université, dont la qualité et le nombre ne sont pas précisés, peuvent être également invités à ses réunions annuelles. La composition réelle de ce conseil n'est pas conforme à la composition annoncée et les étudiants de la licence n'y sont pas représentés.</p> <p>L'évaluation systématique de tous les enseignements de la maquette n'a été introduite qu'en 2015 -sous forme d'un questionnaire en ligne proposé par l'Université (EvaSys)-, un faible taux de réponses est déploré et le système jugé inefficace par rapport aux anciens questionnaires papier remis et ramassés pendant les cours.</p> <p>L'évaluation de la formation est évoquée, mais aucune précision n'est apportée quant à leur nature ou leur organisation.</p> <p>L'évaluation 2012-2015 avait fait ressortir, de la part des étudiants, des critiques sur la communication de la licence. Le dossier indique qu'un effort a été fait pour améliorer la situation : toutes les informations concernant la licence sont disponibles en ligne et des responsables d'année ont été désignés.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- L'originalité et l'attractivité de la formation.
- Une complémentarité forte et cohérente entre les deux domaines disciplinaires (droit et langues).
- Un excellent positionnement dans son environnement.

Points faibles :

- Un problème d'affichage lié à l'intitulé de la mention ne correspondant pas à son contenu.
- Une absence de séjour à l'étranger obligatoire pour une formation à visée internationale.
- Des intervenants professionnels peu nombreux.
- Une offre en langues dépourvue de langues à forte demande (arabe et chinois).

Avis global et recommandations :

Il est étrange d'appeler cette double licence « Lettres, langues » alors qu'il s'agit d'une double licence « Droit et Langues ». Mais il s'agit d'une licence originale permettant de diversifier les débouchés offerts aux étudiants de droit et de langues et répondant à des besoins clairement identifiés. L'ouverture internationale de la formation devrait cependant être renforcée avec un séjour obligatoire à l'étranger. L'offre en langues pourrait être confortée, en proposant par exemple l'arabe et le chinois. Enfin, il conviendrait d'augmenter le nombre de professionnels intervenant dans la formation.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

